

CRIMINALISATION ET VIH-SIDA



A l'heure actuelle, une personne vivant avec le VIH peut être reconnue coupable d'une infraction criminelle si elle ne dévoile pas son statut sérologique avant une relation sexuelle comportant un « risque important » de transmission du VIH. Le nombre des poursuites criminelles pour exposition au VIH a augmenté au cours des dernières années. Paradoxalement, le droit criminel canadien est loin d'être clair en la matière. Les tribunaux ne s'entendent pas encore sur le type de relations sexuelles pour lesquelles la divulgation du statut sérologique est requise. Ceci signifie qu'une personne vivant avec le VIH ne sait actuellement pas quels comportements sexuels peuvent l'emmener devant les tribunaux et même en prison.

Conférencière invitée :

Stéphanie Claivaz-Loranger
Coordonnatrice du programme
Droits de la personne et VIH
de la **COCQ-SIDA**



Date : Mardi 18 janvier 2011

Heure : de 17h à 20h30

Lieu : Université Laval à Québec
Pavillon Alphonse Desjardins, local 2320
2325, rue de l'Université

Entrée gratuite – Souper offert sur place

Inscription obligatoire :

Sonia Blouin, coordonnatrice secteur entraide
Tél. (418) 649-1720 poste 202

Date limite pour inscription : Jeudi 13 janvier 2011

Merci à nos partenaires financiers :

